



MARCQ-EN-BARŒUL  
UN ART DE VIVRE

# Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la Ville de Marcq-en-Barœul



# Table des matières

Préambule .....	3
Introduction au débat d'orientation budgétaire 2022.....	5
Le contexte général .....	7
Situation financière antérieure : rappel des comptes administratifs de la Ville de Marcq-en-Barœul .....	11
Loi de finances prévisionnelle 2022 .....	23
Prospectives financières prévisionnelles des budgets 2022-2023 .....	25
Gestion prévisionnelle des ressources humaines .....	31
Les grandes orientations des actions 2022 .....	33
LA SÉCURITE ET LA TRANQUILLITÉ URBAINE.....	33
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	34
LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE .....	34
ANIMATION DE PROXIMITÉ ET VIE ASSOCIATIVE.....	34
RELATIONS INTERNATIONALES .....	34
ENSEIGNEMENT.....	34
ACTIONS ECONOMIQUES - EMPLOI .....	34
SOLIDARITÉS INTERNATIONALES.....	34
AFFAIRES CULTURELLES.....	34
SPORTS .....	34
SERVICES À LA POPULATION .....	34
LA FAMILLE .....	34
ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS .....	35
LE CADRE DE VIE .....	35
LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	35
LES ANIMAUX EN VILLE .....	35

# Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le DOB doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires où préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif, voire au-delà pour certains programmes importants. Mais, ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2022 devra répondre aux préoccupations de la population marcquoise, tout en intégrant le contexte sanitaire, économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2022, ainsi que la situation financière locale.



# Introduction

## au débat d'orientation budgétaire 2022

Chaque année, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment clé du processus de préparation budgétaire. Il a pour objectif de nous projeter sur plusieurs années, de débattre des politiques publiques conduites et d'évoquer les nouveaux projets à mener. Il présente également les contraintes et les marges de manœuvre de notre commune.

Notre DOB 2022 s'inscrit à nouveau dans un contexte inédit : la poursuite de la crise du coronavirus et, nous l'espérons, la sortie progressive des difficultés.

En 2021, dans un environnement compliqué, la Ville a cherché à soutenir et à améliorer le quotidien des Marcquois et des commerçants, en maintenant les activités pour les familles dès que cela s'est avéré possible (crèches, restauration scolaire, activités périscolaires), en étant au côté des seniors (portage de repas, en autre...) et en soutenant nos commerçants (exonérations de droits de place et de loyers commerciaux...), en accordant des primes pour des aides diverses aux habitants et aux commerçants. Enfin, il faut rappeler l'ouverture tant attendu des nouveaux équipements : Le pont des Arts, Le Minorelle, le Skate Park, les équipements de rugby, le Bois des rêves, le Jardin des senteurs, une maison d'assistance maternelles... et la poursuite des travaux d'aménagement de la Ville.

Pour 2022, Marcq-en-Barœul souhaite rester dans cette belle dynamique au service des citoyens et des générations futures. Ses politiques, ses engagements n'ont qu'une seule ligne directrice, servir ses concitoyens et préparer l'avenir dans les domaines de la transition écologique, de la sécurité et tranquillité urbaine, et du vivre ensemble.

Depuis plusieurs années, la Ville mène des actions visant à favoriser les mobilités douces, à lutter contre le dérèglement climatique et sur le thème du « consommer et vivre local ». Ces enjeux sont intimement liés et nécessitent de faire évoluer les mentalités par une prise de conscience collective. C'est pour cette raison, qu'il est essentiel de poursuivre des interventions dans ces domaines.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas nier que Marcq-en-Barœul, comme nombre de collectivités, est confrontée depuis une dizaine d'années à des évolutions structurelles qui diminuent les marges de manœuvre de la Ville : baisse régulière des concours de l'Etat, refonte et fragilisation des ressources fiscales, péréquation sous toutes ses formes...

Malgré cela, la situation financière actuelle de la Ville est saine, grâce à une stratégie budgétaire d'anticipation qu'il convient de poursuivre. Notre fonds de roulement est déjà fléché pour financer le programme d'investissement de la mandature.

La Ville est gérée avec beaucoup de bon sens et avec prudence. Les ventes de biens immobiliers et le cumul de nos économies annuelles sont fléchés pour financer exclusivement l'investissement. Avec cette stratégie de gestion, la Ville dispose d'une très bonne capacité d'anticipation.

La Ville de Marcq-en-Barœul entend maintenir son programme de la mandature. Nous souhaitons garder le cap malgré la crise.

En effet, nous restons déterminés à tenir le programme de la mandature qui nous engage avant tout vis-à-vis des Marcquois. Comme le démontre le PPI, l'année 2022 verra bien le lancement de nouvelles opérations. Nous verrons, en outre, naître une maison de jeunesse, un restaurant scolaire, une maison de l'écologie, l'extension du conservatoire, une nouvelle salle des sports et un nouveau Colisée Lumière...

Les principaux risques pour l'équilibre du budget 2022 résident dans le manque de lisibilité sur la date de fin de la pandémie, la profondeur de cette crise économique et sociale. Il s'agira aussi d'être pragmatique pour faire face à toutes les situations.

Pour autant, cette situation ne doit pas nous conduire à manquer d'ambition, mais au contraire, à nous tenir plus que jamais au service des Marcquois, des acteurs économiques locaux et à mettre en valeur les atouts de notre Ville :

- Une ville-nature qui participe activement à la transition écologique ;
- Une ville attractive pour tous ses habitants quel que soit leur âge ;
- Une ville sûre et apaisée ;
- Une ville qui va de l'avant et préparera tout au long de cette mandature l'avenir de nos enfants.

Aussi, à ce stade, le budget 2022 vise à :

- Laisser inchangés les taux des impôts locaux ;
- Maintenir la qualité des services municipaux, tout en stabilisant les dépenses de fonctionnement;
- Maintien notre soutien aux associations ;
- Poursuivre le programme de la mandature avec un PPI, qui s'enrichit chaque année ;
- Aucun recours à l'emprunt.

Cette ambition et ces contraintes nous guideront dans les derniers arbitrages du projet de BP 2022 qui sera soumis en décembre au vote du Conseil municipal.

# Le contexte général

## En France

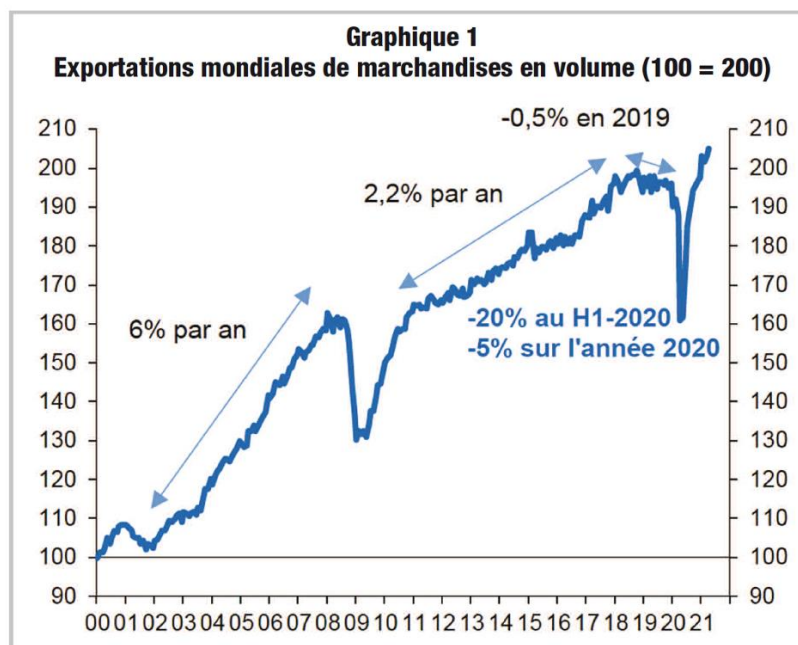
La loi de finances rectificative (LFR) pour 2021 prévoit un nouveau déficit record représentant 9,4 % du PIB contre déjà 9,2 % en 2020. Dans ces conditions, la dette publique passerait de 115,1 % à 117,2 % du PIB en 2021. Cette loi de finances rectificative est destinée à financer les différents dispositifs qui accompagnent la sortie de la crise sanitaire, afin de soutenir les entreprises, les salariés, les ménages. Elle prévoit un déficit public de 220 milliards d'euros en 2021.

## Crise du Covid : quel bilan économique un an après ?<sup>1</sup>

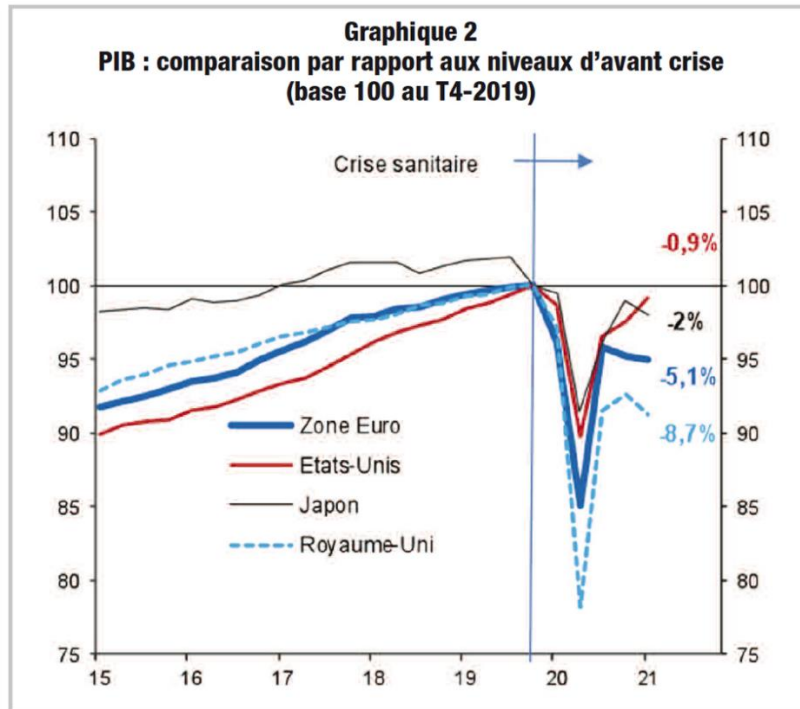
Un an après la plus grande crise économique des dernières décennies, la situation macroéconomique globale s'est nettement améliorée masquant cependant d'importantes différences. Si la Chine et, dans une moindre mesure, les Etats-Unis s'en sortent plutôt bien, la reprise européenne est plus lente et de nombreux pays émergents sont affaiblis au premier semestre 2021. L'incertitude sanitaire reste forte mais l'avancée de la vaccination laisse supposer une poursuite de la reprise dans les mois qui viennent. Par son caractère atypique, un choc d'offre provoqué et compensé par les autorités, cette crise ne ressemble pas à celles du passé. Ceci complique la tâche des autorités, partagées entre maintien du soutien et effets collatéraux négatifs. La crise de 2020 va laisser de nombreux stigmates, en particulier une hausse des inégalités, une très forte dégradation des finances publiques et un renforcement de l'instabilité financière.

## Des situations macroéconomiques contrastées

Un peu plus d'un an après le début de la crise sanitaire, l'activité économique mondiale s'est nettement redressée et le commerce international a même dépassé son niveau de fin 2019 (+4% à fin avril 2021) (graphique 1). Toutefois, cette vision globale masque d'importantes différences en fonction des pays reflétant un mouvement de reprise à plusieurs vitesses.

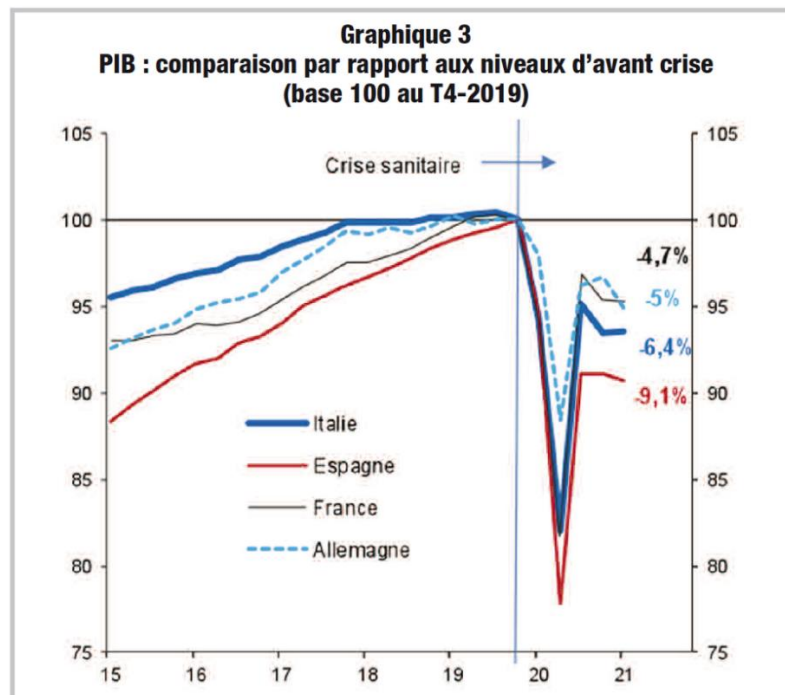


<sup>1</sup> Sources : FMI, BCE, Lettre du financier, Eurostat, Lettre du financier territorial de mai 2021, Le figaro, le Monde, Les Echos.



Source : Datastream.

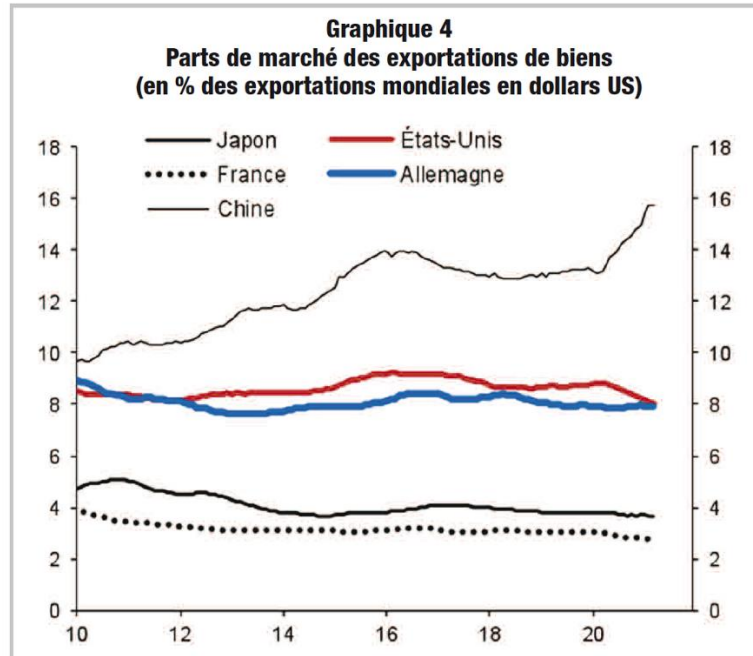
Si la Chine a très rapidement compensé son recul d'activité et a finalement enregistré une croissance positive en 2020 (environ 2%), la plupart des autres pays n'ont pas retrouvé leur niveau de PIB d'avant crise (T4-2019). A la fin du T1-2021, le PIB américain est quasiment revenu à son niveau de fin 2019 (-0,9%) alors que le PIB de la zone euro se situe encore 5% en dessous, avec toutefois des différences marquées en fonction des pays (graphiques 2 et 3). En particulier, le PIB espagnol se trouve 9% inférieur à son niveau d'avant crise.



Source : Datastream.

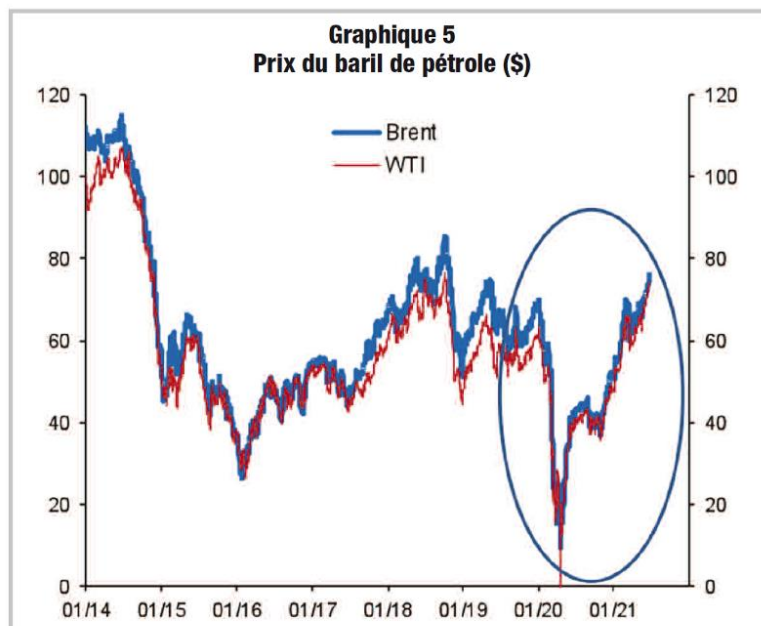


Cette reprise à plusieurs vitesses s'explique non seulement par des conditions sanitaires très hétérogènes (politique face au virus, accès à la vaccination, ...) mais aussi par des politiques économiques d'ampleur variée (politique de soutien, stimulation budgétaire, soutien monétaire, ...). Les campagnes de vaccination sont déjà bien avancées dans les pays développés (Etats-Unis, Europe, ...) alors que les pays en développement n'ont guère eu rapidement accès au vaccin. De plus, les marges de manœuvre budgétaires et monétaires de ces derniers sont bien moindres que pour les pays développés.



Source : FMI.

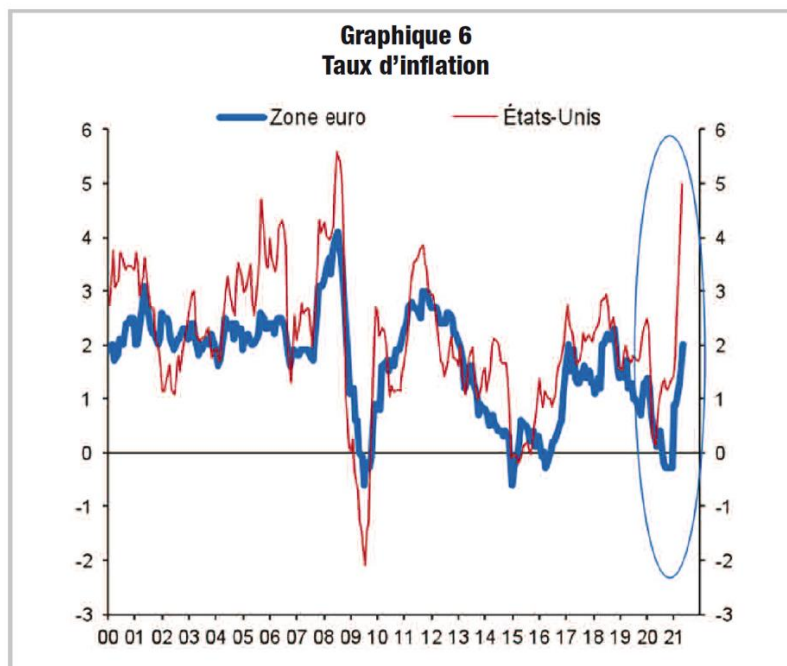
La Chine a bénéficié d'une très forte accélération de ses exportations, ses parts de marché ont nettement augmenté durant la crise alors que les Etats-Unis ont perdu du terrain et que les parts de marché européennes se sont stabilisées (graphique 4). Ainsi la Chine a largement profité des plans de soutien des autres pays (exportations de masques, matériel médical, ...) et des plans de relance en particulier américains (exportations de biens durables).



Source : Datastream.

La phase de reprise des économies a été accompagnée d'un rebond des prix des matières premières qui avaient chuté pendant la crise. Le redémarrage de la demande mondiale (avec également un stockage important de la Chine) et des difficultés d'approvisionnement (désorganisation, ...) ont tiré à la hausse les prix des matières premières. En particulier, après sa phase de rebond post crise, le prix du pétrole a continué de progresser depuis le début de l'année 2021 (+45%) dépassant 75\$ le baril en juin 2021 (graphique 5).

Conséquence de cette hausse du prix des matières premières et de difficultés d'approvisionnement, les prix de production ont significativement progressé. Les taux d'inflation se sont redressés dans la plupart des pays, pour atteindre 5% en mai aux Etats-Unis, 2% dans la zone euro en mai (1,9% en juin) (graphique 6). Certes, des effets de base expliquent une partie de cette hausse de l'inflation mais cette dernière est également le résultat de la transmission des augmentations de prix d'inputs dans les prix de vente, en particulier aux Etats-Unis.



Source : BLS, Eurostat.

Malgré une reprise à court terme plus forte que précédemment anticipée, la situation macroéconomique mondiale reste très fragilisée notamment dans les pays en développement. Les incertitudes sur les perspectives, liées au virus et au caractère atypique de la crise, restent encore nombreuses rendant plus compliquées les décisions pour les autorités. A plus long terme, cette crise laissera des stigmates sur les économies.

# Situation financière antérieure : rappel des comptes administratifs de la Ville de Marcq-en-Barœul

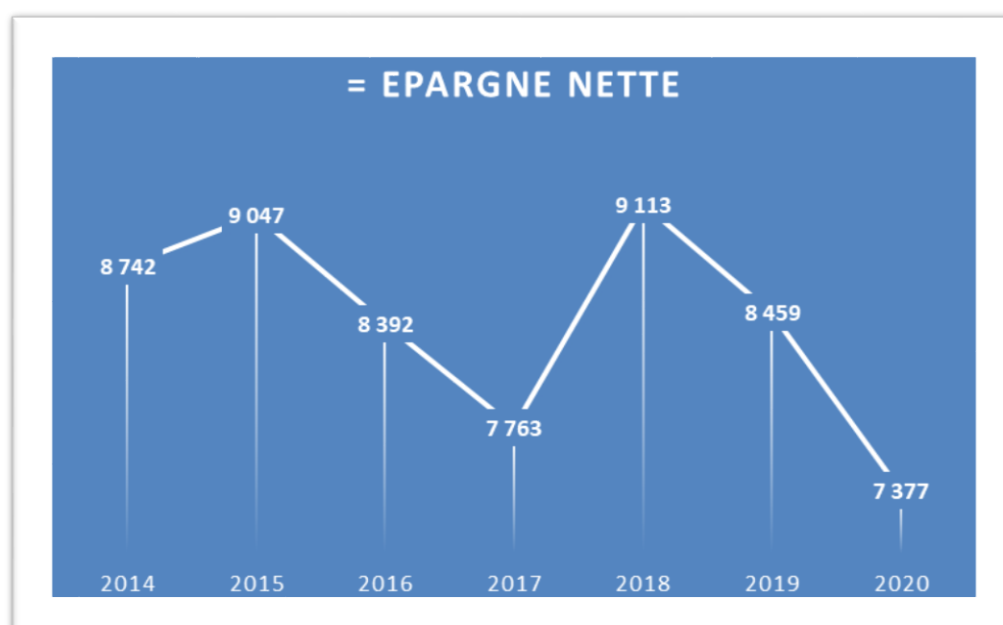
## Evolution des épargnes

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fct. courant	46 339	46 382	45 467	44 592	46 162	46 653	45 525
- Charges de fct. courant	35 999	35 829	35 329	36 330	36 890	37 766	37 301
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>10 340</b>	<b>10 552</b>	<b>10 138</b>	<b>8 263</b>	<b>9 271</b>	<b>8 887</b>	<b>8 224</b>
+ Solde exceptionnel large	-350	-267	-787	-287	-158	-429	-847
= Produits exceptionnels larges*	34	63	87	327	327	431	342
- Charges exceptionnelles larges*	384	330	874	614	485	859	1 189
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>9 989</b>	<b>10 286</b>	<b>9 351</b>	<b>7 975</b>	<b>9 113</b>	<b>8 459</b>	<b>7 377</b>
- Intérêts	223	173	41	4	0	0	0
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>9 766</b>	<b>10 112</b>	<b>9 310</b>	<b>7 972</b>	<b>9 113</b>	<b>8 459</b>	<b>7 377</b>
- Capital	1 024	1 065	918	209	0	0	0
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>8 742</b>	<b>9 047</b>	<b>8 392</b>	<b>7 763</b>	<b>9 113</b>	<b>8 459</b>	<b>7 377</b>

L'épargne nette est de 8,413M€ en moyenne sur la période 2014-2020.

L'année 2020 se termine avec une épargne nette de 7,3M€, en recul de 1,036M€ par rapport à la moyenne de la période.

Ce recul s'explique par une baisse importante des recettes courantes de 1,12M€ liée à la fermeture des équipements ou à la réduction des activités pendant cette crise sanitaire. Cette baisse de produits de fonctionnement courant n'est pas compensée par une réduction à due concurrence des dépenses de fonctionnement courante qui diminuent de 465K€. Le recul de l'épargne nette est accentué par l'accroissement des charges exceptionnelles liée aux versements des primes, aides accordées lors de cette crise (primes vélos, aides et primes aux commerces, remboursements des activités annulées...).



## Analyse des dépenses de la section de fonctionnement

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges fct courant strictes	35 995	35 823	35 325	36 330	36 885	37 766	37 301
Charges à caractère général	8 394	7 697	7 669	7 624	7 824	8 412	7 133
Charges de personnel	23 926	24 572	24 583	25 275	25 309	25 844	26 389
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	3 676	3 554	3 072	3 432	3 753	3 511	3 779
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	3	6	5	0	5	0	0
<b>Charges fct courant</b>	<b>35 999</b>	<b>35 829</b>	<b>35 329</b>	<b>36 330</b>	<b>36 890</b>	<b>37 766</b>	<b>37 301</b>
Charges exceptionnelles larges *	384	330	874	614	485	859	1 189
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>36 383</b>	<b>36 159</b>	<b>36 204</b>	<b>36 944</b>	<b>37 376</b>	<b>38 626</b>	<b>38 490</b>
Intérêts	223	173	41	4	0	0	0
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>36 607</b>	<b>36 333</b>	<b>36 245</b>	<b>36 948</b>	<b>37 376</b>	<b>38 626</b>	<b>38 490</b>

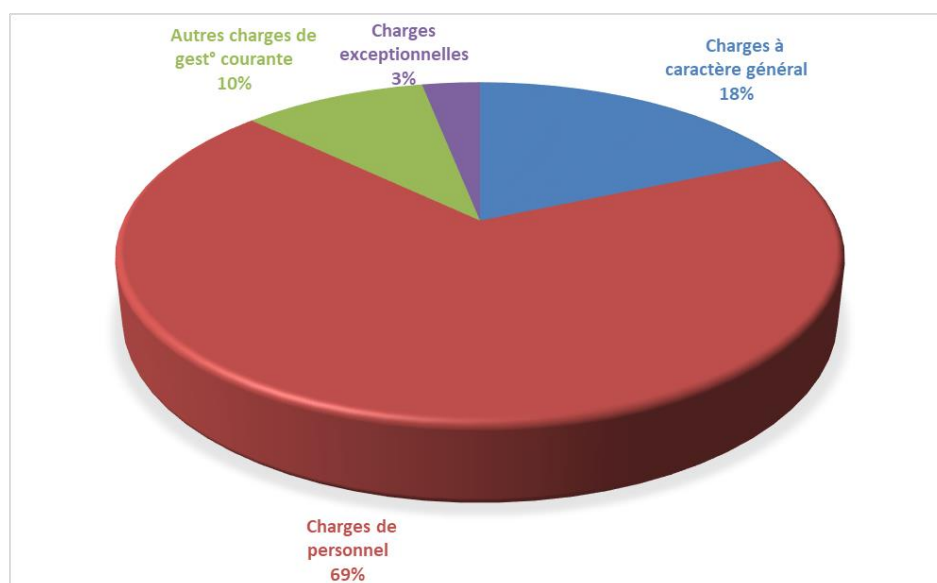
Les charges de fonctionnement 2020 s'affichent à 38,49M€ avec une légère diminution de 0,4%/2019 contre une progression de 0,8% en moyenne sur la période.

Cette diminution s'explique par une baisse des charges à caractère général de 15,2% pesant 18,5% dans le budget. Elle est la traduction concrète de la baisse des activités avec le confinement.

Les charges exceptionnelles progressent avec le succès du dispositif primes vélo (181K€), des aides aux commerçants (primes et travaux pour 381K€), le remboursement ou l'annulation des activités (154K€).

Les charges de personnel représentent 68,56% du budget. Elles sont stables sur la période à 1,6%.

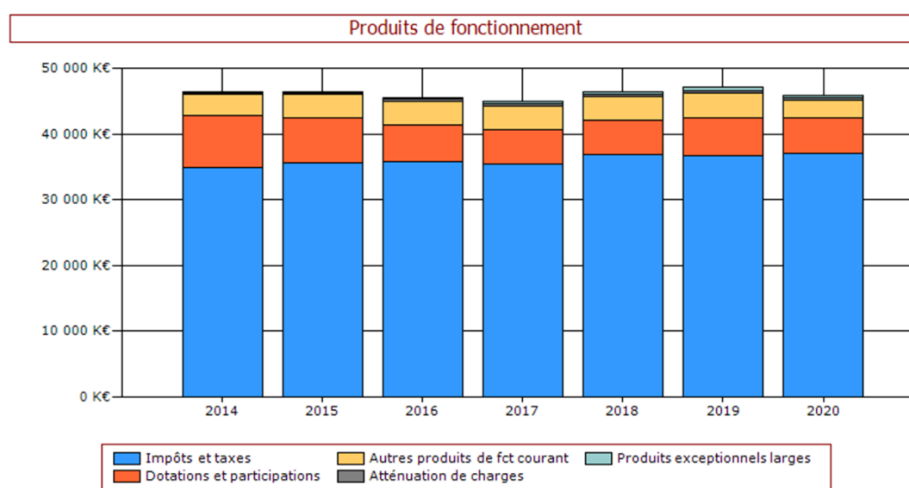
	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Charges fct courant strictes	0,6%	-0,5%	-1,4%	2,8%	1,5%	2,4%	-1,2%
Charges à caractère général	-2,7%	-8,3%	-0,4%	-0,6%	2,6%	7,5%	-15,2%
Charges de personnel	1,6%	2,7%	0,0%	2,8%	0,1%	2,1%	2,1%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	0,5%	-3,3%	-13,6%	11,7%	9,4%	-6,5%	7,6%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	-100,0%	70,0%	-17,8%	-100,0%	s.o.	-100,0%	s.o.
<b>Charges fct courant</b>	<b>0,6%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>2,8%</b>	<b>1,5%</b>	<b>2,4%</b>	<b>-1,2%</b>
Charges exceptionnelles larges *	20,7%	-14,2%	165,1%	-29,7%	-21,0%	77,0%	38,4%
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>0,9%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>0,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,2%</b>	<b>3,3%</b>	<b>-0,4%</b>
Intérêts	-100,0%	-22,4%	-76,1%	-91,5%	-100,0%	s.o.	s.o.
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>0,8%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>1,9%</b>	<b>1,2%</b>	<b>3,3%</b>	<b>-0,4%</b>



## Les produits de fonctionnement

### Montant des produits de fonctionnement

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits fct courant stricts	46 031	46 037	45 068	44 200	45 787	46 243	45 149
Impôts et taxes	34 999	35 552	35 781	35 478	36 954	36 665	37 098
Contributions directes	22 426	23 371	22 970	22 394	23 544	23 357	23 593
Dotation communautaire reçue	8 457	8 449	8 553	8 552	8 558	8 566	8 576
AC reçue	7 907	7 907	8 008	8 004	8 004	8 004	8 004
DSC reçue	550	542	545	548	554	562	572
Attribution FPIC	345	465	569	505	642	489	506
Solde impôts et taxes	3 770	3 266	3 688	4 027	4 210	4 252	4 422
Dotations et participations	7 766	6 940	5 686	5 162	5 126	5 739	5 345
DGF	5 206	4 118	2 992	2 384	2 292	2 088	1 934
Compensations fiscales	694	768	589	891	959	1 016	1 075
Solde participations diverses	1 866	2 055	2 105	1 886	1 874	2 635	2 336
Autres produits fct courant	3 266	3 545	3 601	3 560	3 707	3 839	2 706
Produits des services	2 879	3 079	3 236	3 179	3 293	3 455	2 308
Produits de gestion	386	466	365	381	415	384	398
Atténuations de charges	308	345	399	392	374	411	376
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>46 339</b>	<b>46 382</b>	<b>45 467</b>	<b>44 592</b>	<b>46 162</b>	<b>46 653</b>	<b>45 525</b>
Produits exceptionnels larges *	34	63	87	327	327	431	342
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>46 373</b>	<b>46 445</b>	<b>45 555</b>	<b>44 919</b>	<b>46 489</b>	<b>47 084</b>	<b>45 867</b>



Les produits de fonctionnement 2020 s'affichent à 45,8M€ en diminution de 2,6%/2019. On constate également une diminution sur la période de 0,2% en moyenne.

Cette diminution est la résultante directe de la fermeture ou des contraintes de fonctionnement des équipements et de ce fait une baisse des activités. On constate ainsi une baisse de 33,2% des régies et de 11,3% de la participation financière étroitement liée à l'activité des services.

**Evolution nominale des produits de fonctionnement**

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Produits fct courant stricts	-0,3%	0,0%	-2,1%	-1,9%	3,6%	1,0%	-2,4%
Impôts et taxes	1,0%	1,6%	0,6%	-0,8%	4,2%	-0,8%	1,2%
Contributions directes	0,8%	4,2%	-1,7%	-2,5%	5,1%	-0,8%	1,0%
Dotations communautaire reçue	0,2%	-0,1%	1,2%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
AC reçue	0,2%	0,0%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
DSC reçue	0,7%	-1,4%	0,5%	0,5%	1,1%	1,5%	1,7%
Attribution FPIC	6,6%	34,8%	22,4%	-11,2%	27,1%	-23,8%	3,5%
Solde impôts et taxes	2,7%	-13,4%	12,9%	9,2%	4,5%	1,0%	4,0%
Dotations et participations	-6,0%	-10,6%	-18,1%	-9,2%	-0,7%	12,0%	-6,9%
DGF	-15,2%	-20,9%	-27,3%	-20,3%	-3,9%	-8,9%	-7,4%
Compensations fiscales	7,6%	10,6%	-23,3%	51,4%	7,6%	5,9%	5,8%
Solde participations diverses	3,8%	10,1%	2,5%	-10,4%	-0,6%	40,6%	-11,3%
Autres produits fct courant	-3,1%	8,6%	1,6%	-1,1%	4,1%	3,5%	-29,5%
Produits des services	-3,6%	6,9%	5,1%	-1,8%	3,6%	4,9%	-33,2%
Produits de gestion	0,5%	20,5%	-21,6%	4,4%	8,8%	-7,5%	3,6%
Atténuations de charges	3,4%	11,9%	15,8%	-1,8%	-4,6%	9,7%	-8,4%
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>-0,3%</b>	<b>0,1%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>3,5%</b>	<b>1,1%</b>	<b>-2,4%</b>
Produits exceptionnels larges *	46,9%	85,0%	38,9%	273,9%	0,1%	31,6%	-20,5%
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>-0,2%</b>	<b>0,2%</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>3,5%</b>	<b>1,3%</b>	<b>-2,6%</b>

Il est intéressant de constater le poids important pour l'équilibre des comptes de la commune du produit des impôts direct qui représente 51%.

Il faut aussi mentionner les contributions de la MEL pour 18%.

Par ailleurs, il est très intéressant de constater l'effondrement de la DGF sur la période, pesant dans le budget de fonctionnement 11% en 2014 et 4,2% en 2020.

Enfin, il faut noter l'augmentation importante de la compensation fiscale de 7,6% en moyenne entre 2014-2019.

## Analyse de la fiscalité

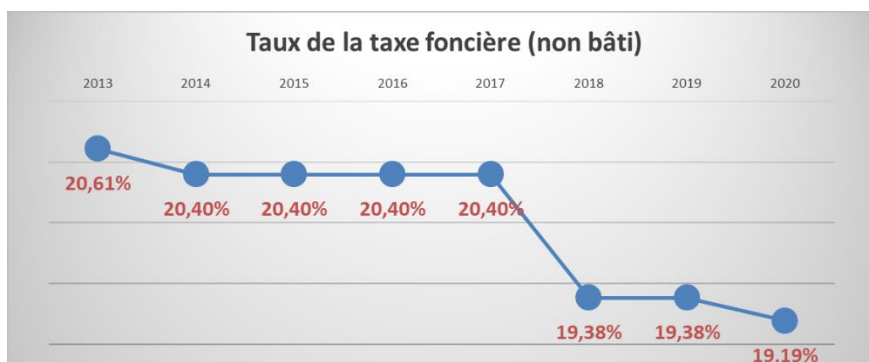
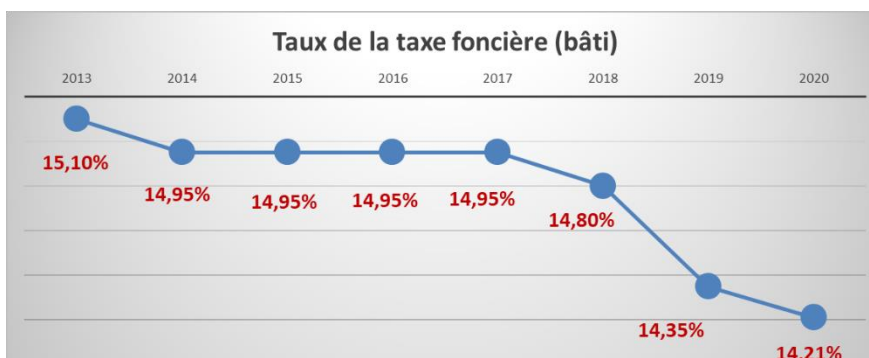
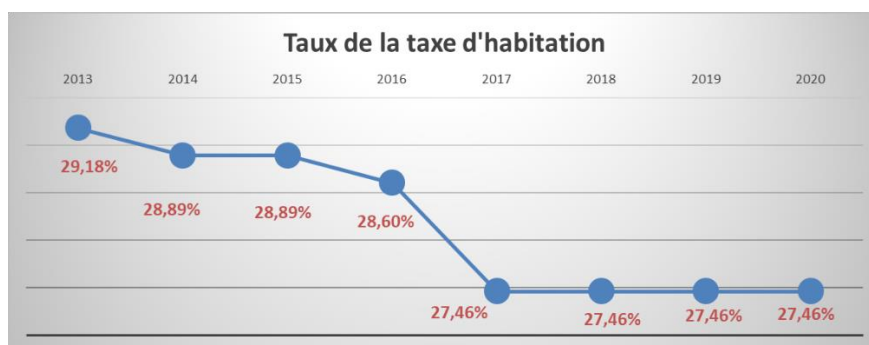
### TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux TH	28,89%	28,89%	28,60%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,95%	14,95%	14,95%	14,95%	14,80%	14,35%	14,21%
Taux FNB	20,40%	20,40%	20,40%	20,40%	19,38%	19,38%	19,19%
Taux TP / CFE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

### EVOLUTION NOMINALE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Taux TH	-0,8%	0,0%	-1,0%	-4,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	-1,0%	-3,0%	-1,0%
Taux FNB	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-5,0%	0,0%	-1,0%
Taux ménages	-0,95%	0,0%	-0,7%	-2,6%	-0,4%	-1,1%	-1,0%

On peut constater une baisse très importante du taux de la fiscalité pendant le dernier mandat.



### BASES NETTES D'IMPOSITION

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base nette TH	51 305	52 798	52 792	52 707	53 682	55 341	56 071
dont résidences secondaires		1 706	1 799	1 513	1 589	1 718	1 578
Base nette FB	50 360	51 157	51 888	52 326	54 788	56 060	56 901
Base nette FNB	195	191	212	204	192	194	201

### PRODUITS FISCAUX

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit TH	14 822	15 253	15 098	14 473	14 741	15 197	15 397
Produit FB	7 529	7 648	7 757	7 823	8 109	8 045	8 086
Produit FNB	40	39	43	42	37	38	39
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>22 391</b>	<b>22 940</b>	<b>22 899</b>	<b>22 338</b>	<b>22 887</b>	<b>23 279</b>	<b>23 521</b>

### EVOLUTION NOMINALE DES PRODUITS FISCAUX

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Produit TH	0,6%	2,9%	-1,0%	-4,1%	1,8%	3,1%	1,3%
Produit FB	1,2%	1,6%	1,4%	0,8%	3,7%	-0,8%	0,5%
Produit FNB	-0,5%	-2,4%	11,3%	-3,7%	-10,9%	1,1%	2,9%
<b>Produit 3 taxes ménages</b>	<b>0,8%</b>	<b>2,5%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>2,5%</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,0%</b>

L'évolution du produit de la fiscalité locale est dépendante de cinq éléments étroitement liés.

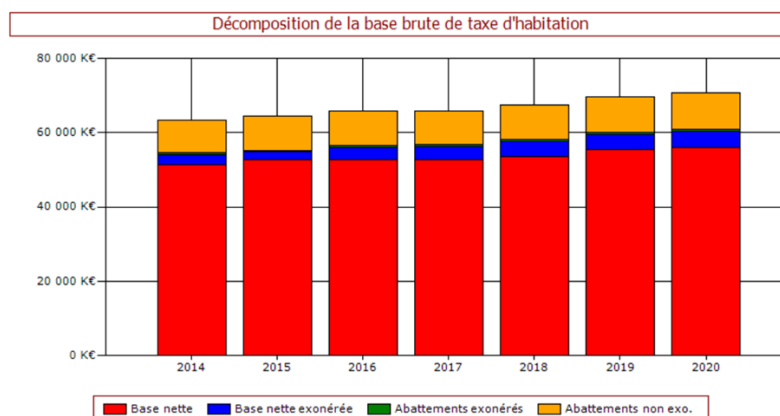
Le premier est le montant de la base fiscale brute. Cette base fiscale est revalorisée chaque année par la loi de finances en fonction de l'inflation prévisionnelle calculée. Cette base fiscale peut augmenter ou diminuer au regard des constructions, des démolitions, des revalorisations : évolution physique. Cette base brute réactualisée est ensuite réduite par des exonérations (partiellement compensées par l'État l'année suivante) et par des abattements pour donner une base nette fiscale. Enfin, le cinquième élément est le taux d'imposition, le seul élément dont dispose, aujourd'hui, le conseil municipal pour diminuer la pression fiscale. La multiplication d'une base nette fiscale et du taux permet d'apprécier un produit de 23,5M€ en 2020 pour les trois taxes.

On constate une évolution du produit de 1% en 2020 grâce à des bases dynamiques par leurs revalorisations mécaniques et une évolution physique réelle.

Ainsi comme cela a été démontré dans le rapport d'orientation budgétaire, la comparaison de la variation des taux d'imposition et la neutralisation du coefficient d'actualisation voté en LFI par rapport à l'indice des prix permet de constater une baisse de la pression fiscale en moyenne sur la période 2014-2020.

Par conséquent, le contribuable marquois a vu sa pression fiscale diminuer et il a gagné en pouvoir d'achat.

Ainsi, les baisses des dotations n'ont pas été compensées par une augmentation de la pression fiscale à l'instar d'autres communes.





### COMPENSATIONS FISCALES

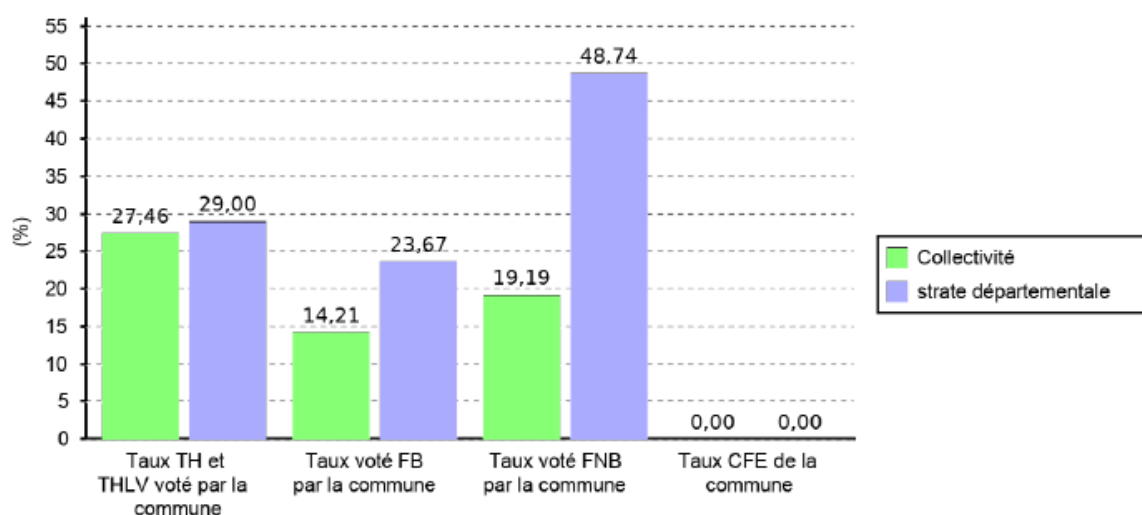
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Compensations TH	617	717	549	864	940	995	1 054
Compensations FB	29	19	13	19	19	21	20
Compensation FNB	1	1	1	1	1	1	1
Compensations TP / CFE / CVAE	46	31	26	8	0	0	0
<b>Compensations fiscales</b>	<b>694</b>	<b>768</b>	<b>589</b>	<b>891</b>	<b>959</b>	<b>1 016</b>	<b>1 075</b>

### EVOLUTION NOMINALE DES COMPENSATIONS FISCALES

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Compensations TH	9,3%	16,2%	-23,5%	57,3%	8,9%	5,8%	6,0%
Compensations FB	-6,0%	-34,9%	-31,7%	45,3%	-1,1%	10,4%	-1,8%
Compensation FNB	-6,5%	-8,8%	-9,3%	-7,0%	-12,7%	0,0%	-0,4%
Compensations TP / CFE / CVAE	-100,0%	-33,9%	-15,2%	-68,9%	-100,0%	s.o.	s.o.
<b>Compensations fiscales</b>	<b>7,6%</b>	<b>10,6%</b>	<b>-23,3%</b>	<b>51,4%</b>	<b>7,6%</b>	<b>5,9%</b>	<b>5,8%</b>

Les compensations fiscales continuent leur progression passant de 694K€ en 2014 à 1,075M€ en 2020, soit +7,6% en moyenne sur la période. Depuis 2016, l'assiette d'exonération fiscale s'est progressivement élargie après la cacophonie de la perte de la demi-part des veufs ou veuves ensuite réintégrée.

### COMPARAISON DES TAUX EN 2020



Ce graphique compare les taux d'imposition communaux de Marcq-en-Barœul avec les taux d'imposition des villes de la même strate au niveau du département (source DRFIP). On constate que l'ensemble des trois taux de la commune sont inférieurs aux taux de la strate départementale.

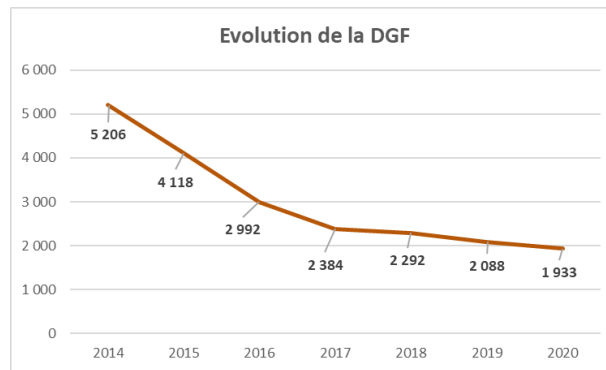
## Dotation globale de fonctionnement (DGF)

### DGF et FONDS DE PEREQUATION

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire (DF)	4 407	3 469	2 479	1 916	1 818	1 662	1 550
Effet variation de population	86	3	-16	-6	-3	-56	-28
Effet prélèvement pour péréquation	-13	-116	-104	-124	-94	-101	-84
Contribution RFP	-333	-825	-869	-433	0	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	799	649	513	469	474	426	384
dont DSU	443	222	0	0	0	0	0
dont DNP	356	427	513	469	474	426	384
<b>= DGF</b>	<b>5 206</b>	<b>4 118</b>	<b>2 992</b>	<b>2 384</b>	<b>2 292</b>	<b>2 088</b>	<b>1 934</b>

### EVOLUTION NOMINALE DE LA DGF COMMUNALE

	Moy.	2015/14	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19
Dotation forfaitaire (DF)	-16,0%	-21,3%	-28,5%	-22,7%	-5,1%	-8,6%	-6,7%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-11,5%	-18,8%	-21,0%	-8,6%	1,1%	-10,0%	-10,0%
<b>DGF</b>	<b>-15,2%</b>	<b>-20,9%</b>	<b>-27,3%</b>	<b>-20,3%</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-8,9%</b>	<b>-7,4%</b>



La DGF passe de 5,2M€ à 1,9M€ sur la période, soit une baisse de 62,85%.

Elle a diminué de 15,2% par année en moyenne sur ce cycle avec des baisses très importantes entre 2014 et 2016, traduction de la contribution de la Ville au redressement des finances publiques (RFP) (869K€ rien que pour l'année 2016).

D'ailleurs, le poids de la DGF sur les ressources financières de la section de fonctionnement passe de 11,2% à 4,2% entre 2014-2020.

La perte cumulée ou le manque à gagner par la baisse de la DGF, depuis 2013, s'élève à 15.4M€.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 259 780,00	- 1 818 460,00
	- 938 200,00	- 938 200,00	- 938 200,00	- 938 200,00	- 938 200,00	- 938 200,00	- 5 629 200,00
		- 989 338,00	- 989 338,00	- 989 338,00	- 989 338,00	- 989 338,00	- 4 946 690,00
			- 563 831,00	- 563 831,00	- 563 831,00	- 563 831,00	- 2 255 324,00
				- 97 422,00	- 97 422,00	- 97 422,00	- 292 266,00
					- 156 207,00	- 156 207,00	- 312 414,00
						- 154 000,00	- 154 000,00
<b>TOTAL</b>							<b>-15 408 354,00</b>

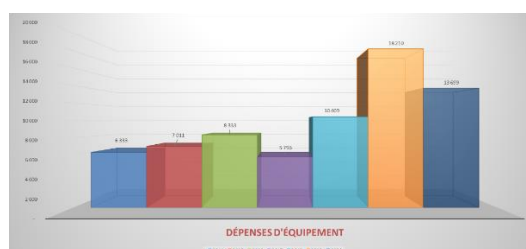
## Les dépenses d'investissement

Il y a eu 70,69M€ de crédits mandatés sur la période 2014-2020, sans compter les reports de crédits de 4,6M€ de 2020, ce qui donne un total de 75,3M€ de crédits d'investissements engagés sur la période.

### MONTANTS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement	6 332	7 009	8 333	5 797	10 410	18 210	13 699
Dépenses directes d'équipement	6 332	7 009	8 193	5 786	9 566	13 205	12 751
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0	140	11	843	5 005	948
Dépenses fin. et diverses hors dette	540	2	0	2	6	0	355
<b>Dépenses d'investissement hors dette</b>	<b>6 872</b>	<b>7 012</b>	<b>8 333</b>	<b>5 799</b>	<b>10 415</b>	<b>18 210</b>	<b>14 054</b>

En 2020, il a été mandaté 14,054 M€ et reporté 4,6M€, soit 18,65M€ d'investissement.



## Le financement de l'investissement

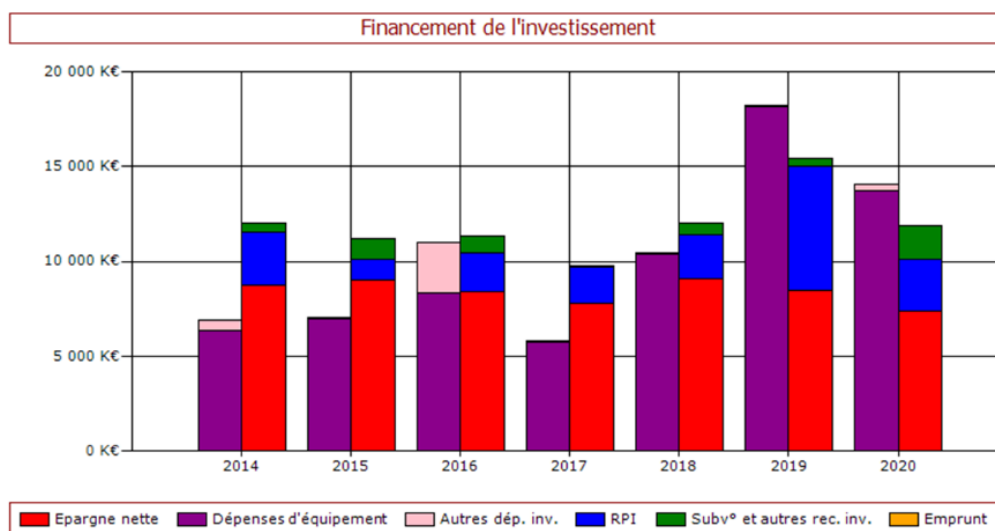
### FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Dép. d'inv. hs annuité en capital</b>	<b>6 872</b>	<b>7 012</b>	<b>11 024</b>	<b>5 799</b>	<b>10 415</b>	<b>18 210</b>	<b>14 054</b>
Dép. d'inv. hs dette	6 872	7 012	8 333	5 799	10 415	18 210	14 054
Dépenses d'équipement	6 332	7 009	8 333	5 797	10 410	18 210	13 699
Dépenses directes d'équipement	6 332	7 009	8 193	5 786	9 566	13 205	12 751
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	0	0	140	11	843	5 005	948
Autres dépenses d'inv.	540	2	0	2	6	0	355
Remboursements anticipés	0	0	2 690	0	0	0	0
<b>Financement des investissements</b>	<b>11 993</b>	<b>11 169</b>	<b>11 317</b>	<b>9 765</b>	<b>12 027</b>	<b>15 428</b>	<b>11 903</b>
Épargne nette	8 742	9 047	8 392	7 763	9 113	8 459	7 377
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 810	1 078	2 084	1 920	2 279	6 543	2 754
FCTVA	1 418	714	1 091	1 017	790	1 177	1 384
Produits des cessions	1 268	198	868	711	1 118	5 209	1 225
Diverses RPI	125	167	125	192	371	157	145
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	441	1 044	841	83	635	427	1 772
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0
Variation de l'excédent global	5 121	4 158	293	3 966	1 612	-2 782	-2 151

Après avoir exécuté la section de fonctionnement, il apparaît une épargne nette pour financer les investissements. Ensuite, la section d'investissement dispose de ressources propres telles que le FCTVA, des produits de cessions, des subventions, de taxes d'aménagement et d'équipement... et si ces ressources ne sont pas suffisantes pour financer les dépenses d'investissement, la Ville peut avoir recours à l'emprunt ou faire varier le fonds de roulement.

En la matière, il s'agit de financer 14,054M€ d'investissement alors que la Ville dispose de 11,903M€ de ressources disponibles (épargne nette et ressources propres d'investissement).

Cela engendre un résultat déficitaire de 2,15M€, qui sera compensé par une variation du fonds de roulement ou excédent global.



D'un autre point de vue, le financement de nos dépenses d'investissement sera réalisé avec l'épargne nette pour 52.5%, les ressources propres d'investissement pour 19.6% et par la variation du fonds de roulement pour 15.3% des dépenses.

## Fonds de roulement ou excédent global

### VARIATION DE L'EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

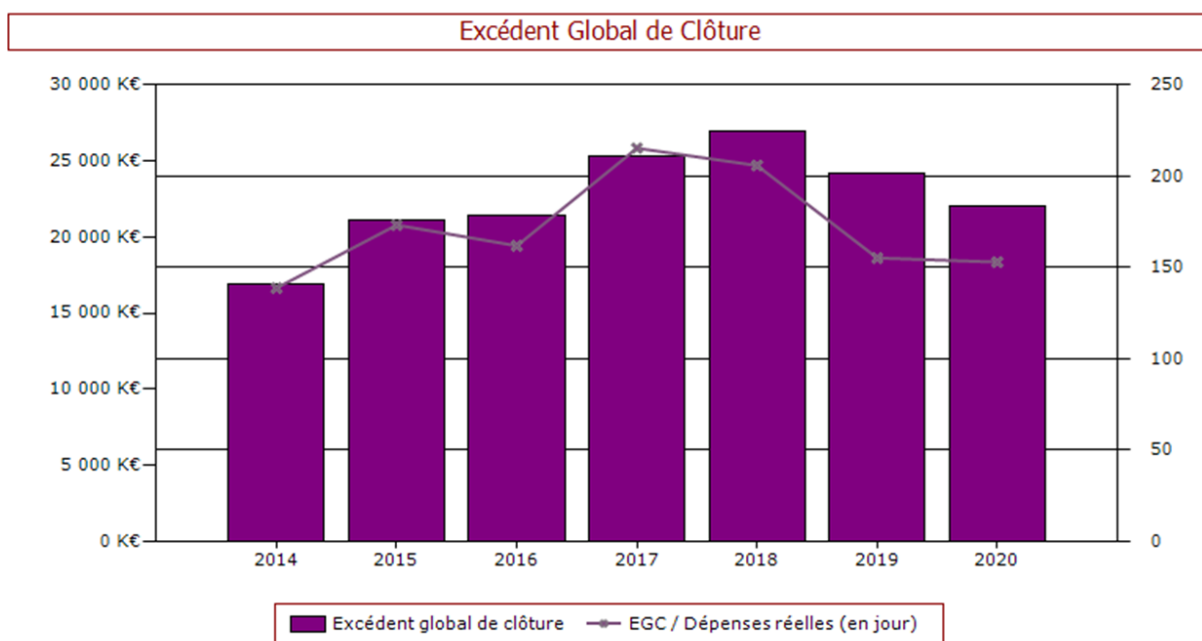
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles totales	49 624	48 567	48 480	46 922	49 403	54 053	50 392
- Dépenses réelles totales	44 503	44 409	48 187	42 956	47 791	56 836	52 544
<b>= Variation de l'excédent de clôture</b>	<b>5 121</b>	<b>4 158</b>	<b>293</b>	<b>3 966</b>	<b>1 612</b>	<b>-2 782</b>	<b>-2 151</b>

### EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	11 797	16 919	21 076	21 369	25 336	26 948	24 165
= Résultats capitalisés n	11 797	16 919	21 076	21 369	25 336	26 948	24 167
+ Variation EGC n	5 121	4 158	293	3 966	1 612	-2 782	-2 151
<b>= Excédent global de clôture</b>	<b>16 919</b>	<b>21 076</b>	<b>21 369</b>	<b>25 336</b>	<b>26 948</b>	<b>24 165</b>	<b>22 016</b>

L'évolution de notre fonds de roulement permet de financer les futurs investissements sans emprunter et sans augmenter les impôts.

Le fonds de roulement passe de 24 165K€ en 2019 à 22 016 K€ en 2020.



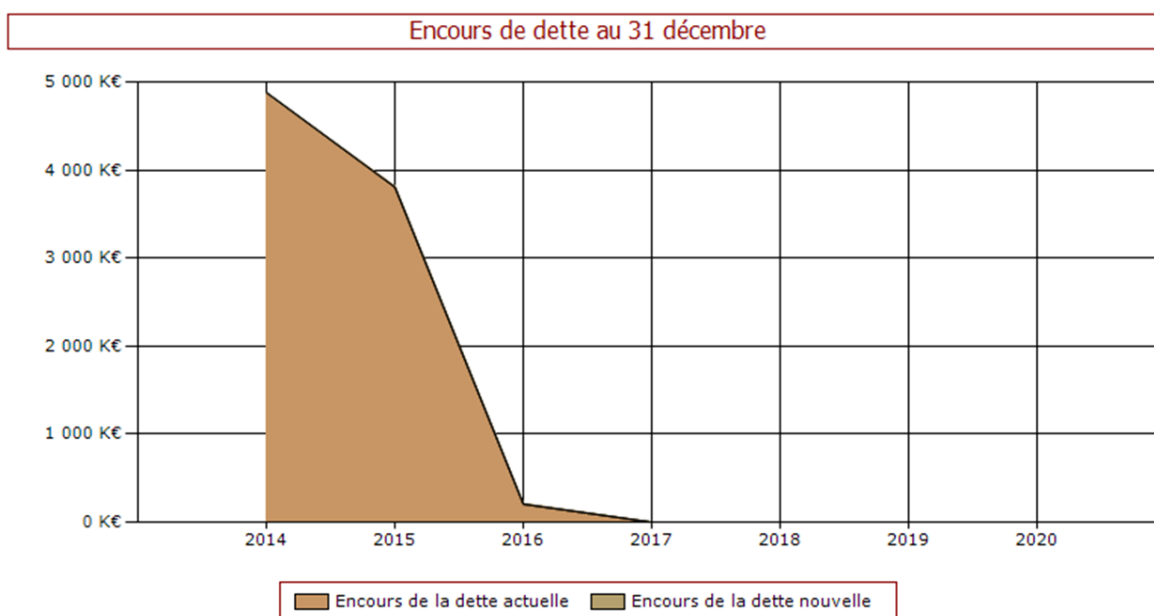
## Analyse de la variation de l'encours de la dette

ENCOURS BRUT DE DETTE							
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut au 1er janvier avant transferts	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0
+ Transfert d'encours brut	0	0	0	0	0	0	0
= Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0
- Remboursement du capital brut	1 024	1 065	918	209	0	0	0
- Remboursement anticipé	0	0	2 690	0	0	0	0
= Variation de l'encours brut	-1 024	-1 065	-3 607	-209	0	0	0
<b>= Encours brut au 31 décembre</b>	<b>4 881</b>	<b>3 817</b>	<b>209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ENCOURS DE DETTE AU 1er JANVIER							
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0
- Encours de dette récupérable	0	0	0	0	0	0	0
+ Encours tiers	0	0	0	0	0	0	0
<b>= Encours de dette au 1er janvier</b>	<b>5 906</b>	<b>4 881</b>	<b>3 817</b>	<b>209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La Ville n'a plus de dette depuis 2017.





# Loi prévisionnelle de finances 2022

Ce chapitre sera étayé au moment du rapport de présentation budgétaire.

Nous pouvons développer trois constantes, qui ont une incidence sur le budget de la Ville.

## 1. Suppression de la taxe d'habitation

Depuis 2020, Certains des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les autres ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI ont perçu dès 2021 respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA (= produit fiscal perdu 2020 / TVA national). Les Régions ont bénéficié d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les Départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA. Initialement, les EPCI et départements devaient bénéficier d'une forte dynamique fiscale en 2022 du fait de l'accroissement de la TVA lié à la reprise économique en 2021. Sur demande du gouvernement, les députés ont modifié par amendement la règle de calcul de la fraction de TVA pour réaliser des économies estimées à 1 milliard d'euros par l'Assemblée des départements de France.

## 2. Baisse des impôts à la production

En France les impôts économiques dits de « production » représentent 77 milliards d'euros, soit 3,2 % du produit intérieur brut (PIB), contre seulement 1,6 % en moyenne dans l'Union européenne.

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises françaises, les impôts économiques locaux ont été diminués en 2021 au profit des entreprises de 10,5 milliards d'euros avec :

- la baisse du taux de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est divisé par 2. Seule la part affectée aux régions sera supprimée et remplacée par l'attribution d'une part de TVA ;
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels. Les valeurs locatives n'ont plus été actualisées depuis leur détermination en 1973 et aboutissent à une imposition plus forte des établissements industriels par rapport à celle des locaux professionnels. Depuis 2021, la règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels est celle applicable aux locaux professionnels, permettant une réduction de la contribution fiscale de 1,54 milliard d'euros de la CFE et de 1,75 milliard d'euros pour la TFPB répartis entre 32 000 entreprises exploitant 86 000 établissements sur le territoire français.
- l'abaissement du taux du plafonnement de contribution économique territoriale (CFE + CVAE), qui passe de 3 % à 2 % de la valeur ajoutée de l'entreprise.

### 3. La Dotation globale de fonctionnement

A l'aube de l'élection présidentielle, il ne devrait plus avoir un changement de cap pour cette dotation de l'Etat fortement ébréché depuis 10 ans.

Les prévisions pour la Ville de Marcq-en-Barœul sont dans la ligne droite des diminutions des dernières années : une diminution entre 100 et 150K€.

#### DGF et FONDS DE PEREQUATION

K€	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire (DF)	1 448	1 330	1 208
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	382	352	317
dont DSU	0	0	0
dont DSR	0	0	0
dont DNP	382	352	317
<b>= DGF (A)</b>	<b>1 830</b>	<b>1 682</b>	<b>1 525</b>
+ FPIC	475	450	425
+ Compensation perte de bases	0	0	0
+ DDR + DDU + Autres	0	0	0
<b>= Fonds de péréquation (B)</b>	<b>475</b>	<b>450</b>	<b>425</b>
<b>Compensations fiscales (C)</b>	<b>945</b>	<b>971</b>	<b>978</b>
<b>DOTATIONS (A) + (B) + (C)</b>	<b>3 249</b>	<b>3 103</b>	<b>2 927</b>

#### EVOLUTION NOMINALE DE LA DGF COMMUNALE

	Moy.	2022/21	2023/22
Dotation forfaitaire (DF)	-8,7%	-8,1%	-9,2%
Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	-8,9%	-7,8%	-10,0%
<b>DGF</b>	<b>-8,7%</b>	<b>-8,1%</b>	<b>-9,4%</b>
<b>Fonds de péréquation</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-5,3%</b>	<b>-5,6%</b>
<b>Compensations fiscales</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,8%</b>	<b>0,7%</b>
<b>Dotations</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-4,5%</b>	<b>-5,7%</b>



# Prospectives financières prévisionnelles des budgets 2022-2023

Les éléments de cadrage du budget primitif 2022 ont été les suivants :

- a) Nous poursuivrons notre programme d'investissement de la mandature grâce à la bonne santé financière de notre Ville qui, comme vous le savez, permet d'autofinancer l'investissement de nos futurs équipements. Nous devons également poursuivre notre recherche active des subventions, afin de diminuer notre reste à charge.
- b) Pas d'augmentation des impôts locaux,
- c) Limitation des charges à caractère général de fonctionnement
- d) Stabilisation de l'enveloppe des subventions aux associations par rapport à 2021
- e) Progression des dépenses de personnel strictement limitée au GVT

## I. CHAÎNE DE L'ÉPARGNE PRÉVISIONNELLE

K€	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Produits de fct. courant	46 225	46 712	46 956
- Charges de fct. courant	41 753	42 244	42 742
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>4 472</b>	<b>4 468</b>	<b>4 214</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
= Produits exceptionnels larges*	19	19	19
- Charges exceptionnelles larges*	10	10	10
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>4 481</b>	<b>4 477</b>	<b>4 223</b>
- Intérêts	0	0	0
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>4 481</b>	<b>4 464</b>	<b>4 134</b>
- Capital	0	0	0
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>4 481</b>	<b>4 464</b>	<b>4 134</b>

Les épargnes sont relativement constantes avec une petite inflexion à terme, qui s'explique par un effet ciseau en lien direct avec la crise sanitaire et les réformes de la fiscalité.

## II. ANNUITE DE LA DETTE: Evolution prévisionnelle

### II.1 - Dette antérieure corrigée

K€	2021	2022	2023
Capital net antérieur corrigé *	0	0	0
Intérêts nets antérieurs corrigés	0	0	0
<b>Annuité nette antérieure corrigée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### II.2 - Dette nouvelle

K€	2021	2022	2023
Capital nouveau	0	0	0
Intérêts nouveaux	0	0	0
<b>Annuité de dette nouvelle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### II.3 - Dette totale

K€	2021	2022	2023
Capital	0	0	0
Intérêts	0	0	0
<b>Annuité de dette totale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### II.4 - Ratios

K€	2021	2022	2023
Annuité de dette	0	0	0
Produits de fonctionnement	46 244	46 731	46 975
<b>Annuité / Prod de fct</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Annuité de dette	0	0	0
Population	39 291	39 091	38 891
<b>Annuité / Habitant en €</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

La Ville ne prévoit pas d'emprunter dans un proche avenir.

## III. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### Montant des charges de fonctionnement

K€	2021	2022	2023
Charges fct courant strictes	41 433	41 924	42 422
Charges à caractère général	8 613	8 699	8 786
Charges de personnel	27 001	27 406	27 817
Autres charges de gest <sup>o</sup> courante (yc groupes d'élus)	5 819	5 819	5 819
Autres charges fct courant	0	0	0
Atténuations de produits	320	320	320
<b>Charges fct courant</b>	<b>41 753</b>	<b>42 244</b>	<b>42 742</b>
Charges exceptionnelles larges *	10	10	10
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>41 763</b>	<b>42 254</b>	<b>42 752</b>
Intérêts	0	0	0
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>41 763</b>	<b>42 254</b>	<b>42 752</b>

### III.- Evolution nominale des charges de fonctionnement prévisionnelle

	Moy.	2022/21	2023/22
Charges fct courant strictes	1,2%	1,2%	1,2%
Charges à caractère général	1,0%	1,0%	1,0%
Charges de personnel	1,5%	1,5%	1,5%
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	0,0%	0,0%	0,0%
Autres charges fct courant	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de produits	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Charges fct courant</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,2%</b>
Charges exceptionnelles larges *	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Charges fct hs intérêts</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,2%</b>
Intérêts	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,2%</b>

Nous souhaitons poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement à 1,2% avec une évolution des charges à caractère général de 1% et des charges de personnel de 1,5%.

### IV. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

#### IV.1 - Montant des produits de fonctionnement prévisionnelle

K€	2021	2022	2023
Produits fct courant stricts	45 911	46 398	46 642
Impôts et taxes	36 483	36 621	37 011
Contributions directes	23 761	23 924	24 140
Dotations communautaires reçues	8 576	8 576	8 576
AC reçue	8 004	8 004	8 004
DSC reçue	572	572	572
Attribution FPIC	475	450	425
Solde impôts et taxes	3 670	3 670	3 870
Dotations et participations	5 120	4 999	4 848
DGF	1 830	1 682	1 525
Compensations fiscales	945	971	978
Solde participations diverses	2 346	2 346	2 346
Autres produits fct courant	4 309	4 779	4 783
Produits des services	3 907	4 373	4 373
Produits de gestion	402	406	410
Produits divers d'exploitation	0	0	0
Atténuations de charges	314	314	314
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>46 225</b>	<b>46 712</b>	<b>46 956</b>
Produits exceptionnels larges *	19	19	19
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>46 244</b>	<b>46 731</b>	<b>46 975</b>

Nous vous prions de prendre connaissance des évolutions des recettes de fonctionnement au moment de la préparation de rapport (septembre 2021).

## IV.2 - Evolution nominale des produits de fonctionnement

	Moy.	2022/21	2023/22
Produits fct courant stricts	0,8%	1,1%	0,5%
Impôts et taxes	0,7%	0,4%	1,1%
Contributions directes	0,8%	0,7%	0,9%
Dotation communautaire reçue	0,0%	0,0%	0,0%
AC reçue	0,0%	0,0%	0,0%
DSC reçue	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution FPIC	-5,4%	-5,3%	-5,6%
Solde impôts et taxes	2,7%	0,0%	5,4%
Dotations et participations	-2,7%	-2,4%	-3,0%
DGF	-8,7%	-8,1%	-9,4%
Fonds de péréquation divers	s.o.	s.o.	s.o.
Compensations fiscales	1,7%	2,8%	0,7%
Solde participations diverses	0,0%	0,0%	0,0%
Autres produits fct courant	5,4%	10,9%	0,1%
Produits des services	5,8%	11,9%	0,0%
Produits de gestion	1,0%	1,0%	1,0%
Produits divers d'exploitation	s.o.	s.o.	s.o.
Atténuations de charges	0,0%	0,0%	0,0%
<b>PROD. FCT COURANT</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,5%</b>
Produits exceptionnels larges *	0,0%	0,0%	0,0%
<b>PROD. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,8%</b>	<b>1,1%</b>	<b>0,5%</b>

On constate une prévision d'évolution sur la période prospectée de 0,8% des recettes de fonctionnement contre une évolution des dépenses prévisionnelles de 1,2%. D'où une légère dégradation de l'épargne prévisionnelle à terme. Notons que les réformes de la fiscalité des impôts ménages et à la production, nous, ont fait perdre des repères et ainsi une prospective plus fine. La DMTO inscrit à son niveau médium nous réserve toujours des belles surprises depuis quelques années et permettrait de maintenir à un niveau constant notre épargne.

## V. ANALYSE PREVISIONNELLE DE LA FISCALITE COMMUNALE

### V.1 - Taux d'imposition communaux prévisionnelle

	2021	2022	2023
Taux TH	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	33,50%	33,50%	33,50%
Taux FNB	19,19%	19,19%	19,19%

Evolution	Moy.	2022/21	2023/22
Taux TH	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	0,0%	0,0%	0,0%

### V.2 - Bases prévisionnelles

K€	2021	2022	2023
Base nette TH	1 581	1 581	1 581
dont base résidences secondaires	1 581	1 581	1 581
Base nette FB	53 628	54 115	54 613
Base nette FNB	201	203	205

## VI Le plan pluriannuel d'investissement 2021-2025

Ce PPI fait apparaître un investissement de 67,68M€ sur la période, dont le solde d'exécution sera financé par le fonds de roulement de la Ville à hauteur de 22,8M€.

<b>Crédits de paiements (CP)</b>								
Réalizations N/N + crédits ouverts en 2020								
Autorisations de Programme totales (AP)			Reports 2021	2021	2022	2023	2024	2025
<b>GRANDS PROJETS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>30 093 650</b>		<b>4 913 650</b>	<b>7 960 000</b>	<b>8 860 000</b>	<b>5 810 000</b>	<b>2 550 000</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>14 169 560</b>		<b>2 719 560</b>	<b>3 100 000</b>	<b>5 650 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>600 000</b>
<b>PROGRAMMES RECURRENTS</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>32 927 357</b>		<b>5 729 117</b>	<b>7 079 240</b>	<b>6 786 500</b>	<b>6 660 500</b>	<b>6 672 000</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>125 000</b>		<b>0</b>	<b>125 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DES MOUVEMENTS REELS</b>	<b>DEP.</b>	<b>67 634 211</b>	<b>4 613 204</b>	<b>10 642 767</b>	<b>15 039 240</b>	<b>15 646 500</b>	<b>12 470 500</b>	<b>9 222 000</b>
	<b>REC.</b>	<b>17 342 129</b>	<b>3 047 569</b>	<b>2 719 560</b>	<b>3 225 000</b>	<b>5 650 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>600 000</b>
<b>OPERATIONS FINANCIERES DE LA SECTION INVESTISSEMENT NON REPRISES CI-DESSUS</b>								
MOUVEMENTS FINANCIERS REELS	<b>DEPENSES</b>	<b>0</b>						
	<b>RECETTES</b>	<b>5 305 036</b>		<b>1 061 036</b>	<b>1 061 000</b>	<b>1 061 000</b>	<b>1 061 000</b>	<b>1 061 000</b>
MOUVEMENTS FINANCIERS D'ORDRE	<b>DEPENSES</b>	<b>445 374</b>		<b>89 374</b>	<b>89 000</b>	<b>89 000</b>	<b>89 000</b>	<b>89 000</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>5 000</b>		<b>5 000</b>				
AUTOFINANCEMENT	<b>RECETTES</b>	<b>22 570 374</b>		<b>4 570 374</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>68 079 585</b>	<b>4 613 204</b>	<b>10 732 141</b>	<b>15 128 240</b>	<b>15 735 500</b>	<b>12 559 500</b>	<b>9 311 000</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>45 222 539</b>	<b>3 047 569</b>	<b>8 355 970</b>	<b>8 786 000</b>	<b>11 211 000</b>	<b>7 661 000</b>	<b>6 161 000</b>
<b>FINANCEMENT PAR EMPRUNTS OU BAISSA DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>22 857 046</b>	<b>1 565 635</b>	<b>2 376 171</b>	<b>6 342 240</b>	<b>4 524 500</b>	<b>4 898 500</b>	<b>3 150 000</b>

# Gestion prévisionnelle des ressources humaines





# Les grandes orientations des actions 2022

## LA SÉCURITE ET LA TRANQUILLITÉ URBAINE

L'an prochain, la Ville de Marcq-en-Barœul continuera de renforcer son action en matière de prévention et de sécurité. Le budget 2022 prendra en compte les moyens nécessaires tant humains que matériels afin de poursuivre notre politique en la matière. Les nouveaux investissements dans le domaine de la vidéo-protection, de la formation et des équipements permettront de rendre encore plus efficace l'action de notre police municipale.

Mais parce que la politique de sécurité est indissociable de celle de la prévention, l'année 2022 permettra de consolider les dispositifs dédiés à la prévention, notamment en direction des jeunes et de leurs familles. La Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra sa participation aux travaux et réflexions menés au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Instance de coordination et de partenariat, le CLSPD réunit l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention en faveur des jeunes.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

ANIMATION DE PROXIMITÉ ET VIE ASSOCIATIVE

RELATIONS INTERNATIONALES

ENSEIGNEMENT

ACTIONS ECONOMIQUES - EMPLOI

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

AFFAIRES CULTURELLES

SPORTS

SERVICES À LA POPULATION

LA FAMILLE

ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS

LE CADRE DE VIE

LA POLITIQUE DE LA VILLE

LES ANIMAUX EN VILLE

LA VALORISATION DE LA FEMME